

SITUATION ET EVOLUTION RECENTE

DE L'OSTREICULTURE RETAISE EN 1993

- I Le foncier aquacole
- II Les concessionnaires
- III Evolution (février 1992 - octobre 1993)

Par Joël KOPP

LABORATOIRE RESSOURCES AQUACOLES

IFREMER de L'Houmeau, Décembre 1993



OLR 02760

SITUATION ET EVOLUTION RECENTE
DE L'OSTREICULTURE RETAISE EN 1993

- I Le foncier aquacole
- II Les concessionnaires
- III Evolution (février 1992 - octobre 1993)

Par Joël KOPP

LABORATOIRE RESSOURCES AQUACOLES

IFREMER de L'Houmeau, Décembre 1993

Ce rapport constitue le premier volet d'une étude plus complète de l'ostréiculture sur les côtes de l'île de Ré. Les aspects socio-économiques, dynamiques et biologiques seront abordés ultérieurement.

1 LE FONCIER AQUACOLE

Le foncier aquacole rétais est régi par deux structures juridiques très différentes.

Une partie des surfaces exploitées est située sur le Domaine Public Maritime géré par l'Etat (Affaires Maritimes); ces surfaces qui font l'objet de concessions renouvelables à intervalles réguliers sont régies par un Schéma des Structures élaboré paritairement par l'Administration, les Structures de Recherche et l'Inter-profession.

L'autre partie est constituée par des propriétés privées situées sur le territoire des différentes communes de l'île. Les surfaces ainsi utilisées peuvent être des claires à huîtres, des marais à poisson, des bassins d'élevage de divers animaux marins et constituer ainsi des outils de production ou d'affinage. Ces étendues d'eau peuvent être simplement des bassins de décantation d'eau de mer ou des dégorgeoirs à mollusques (huîtres et moules essentiellement); elles ne sont alors que des outils de gestion du cheptel. Ces propriétés privées sont naturellement régies par le droit civil. Seules les prises d'eau qui les relient à l'océan, et qui sont situées sur le D P M, sont accordées par l'Administration.

Les caractéristiques de l'ensemble de ces concessions et de ces propriétés privées sont regroupées dans deux fichiers informatiques tenus par le C A A M de Saint Malo (Affaires maritimes). Ils sont à la source des analyses abordées dans le présent rapport. Il a cependant été nécessaire d'effectuer une ressaisie des données de base (en plusieurs fichiers liés entre eux), compte tenu de la complexité des traitements envisagés.

1.1 Les concessions situées sur le Domaine Public Maritime.

Les concessions aquacoles situées sur le Domaine Public Maritime sont au nombre de 1967 (mise à jour du 20 août 1993). Elles ont une finalité diverse qui apparaît dans le tableau 1. Ces parcs sont tous destinés à la pratique de l'ostréiculture ou de la vénériculture; toute activité mytilicole étant proscrite dans l'île, sur l'estran.

DESTINATION	Nombre	Surf. Moy.
Captage, élevage en surélevé	1471	2505
Captage à plat	16	874
Elevage en surélevé	119	4506
Elevage à plat	113	858
Dépôt en surélevé	239	779
Dépôt en claires	2	1175
A but pédagogique	3	2847
Parcs à palourde	4	5000
TOTAL	1967	2313

TABLEAU 1: Affectation et surfaces moyennes des différentes concessions aquacoles situées sur le Domaine Public Maritime de l'Ile de Ré.

Comme on peut le constater, la très grande majorité des parcs concédés est destinée à l'élevage des huîtres, la vénériculture ne constituant qu'une activité économique marginale, sur le Domaine Public Maritime tout au moins.

En ce qui concerne l'ostréiculture, seule l'espèce d'huître creuse, Crassostrea gigas est élevée dans l'île.

Le captage du naissain est réalisé sur table ou sur tout autre procédé surélevé. Cependant, quelques parcs en pierre demeurent. Généralement sous-exploités, ils sont en voie de disparition, compte tenu de l'âge moyen de leurs détenteurs et de leurs faibles rendements .

L'élevage des huîtres est pratiqué plutôt en surélévation (poches) mais quelques parcs à plat subsistent. Ils font l'objet le plus souvent d'une exploitation familiale extensive qui semble être en régression pour les mêmes raisons que précédemment (âge moyen des détenteurs et rendement).

La surface moyenne des concessions (hors parcs de stockage) est indiquée dans le tableau 2.

SURFACE	Nb.	%	Surf. tot.	%	Surf. moy.
<= 5	182	10,53	6,02	1,38	3,31
<= 10	339	19,62	25,21	5,78	7,44
<= 15	316	18,29	42,03	9,63	13,30
<= 20	178	10,30	31,33	7,18	17,60
<= 25	140	8,10	32,14	7,37	22,96
<= 30	140	8,10	40,22	9,22	28,76
<= 35	70	4,05	22,63	5,19	32,36
<= 40	48	2,78	18,09	4,15	37,68
<= 45	43	2,49	18,30	4,19	42,55
<= 50	77	4,46	37,61	8,62	48,85
<= 60	60	3,48	33,41	7,66	55,69
<= 70	28	1,62	18,56	4,26	66,30
<= 80	24	1,39	17,86	4,10	74,41
<= 90	13	0,75	11,05	2,54	85,02
<=100	30	1,74	29,23	6,71	97,44
<=150	31	1,80	36,61	8,40	118,10
> 150	9	0,52	16,04	3,68	178,19
Tot./Moy	1728	100	436,34	100	25,26

TABLEAU 2: Répartition des parcs d'élevage d'huîtres en fonction de leur surface (les surfaces sont exprimées en ares sauf les surfaces totales qui sont en hectares).

Comme on peut le constater au vu des données contenues dans ce tableau, la majorité des parcs ostréicoles de l'île de Ré sont très petits; près de 60 % d'entre eux (1015 parcs) ont, en effet une aire inférieure ou égale à 20 ares. A l'opposé, seulement 70 parcs ont une surface égale ou supérieure à 1 ha. L'aire moyenne n'est que d'un peu plus de 25 ares.

Un tel morcellement constitue très probablement un frein au développement rationnel de la production ostréicole de l'île d'une manière directe (difficultés d'approche ou de travail sur les parcs) ou indirecte (ralentissement de la circulation de l'eau).

On peut considérer que ces petits parcs sont le plus souvent exploités au sein de structures familiales généralement pluri-actives (agriculture, pêche). C'est ainsi que les concessions de la coopérative, qui regroupe une grande partie des petits parqueurs pluri-actifs de l'île, ont une surface moyenne très inférieure à la moyenne des surfaces de l'ensemble des parcs rétais (1045 m²).

Les parcs de dépôt (ou parcs de stockage), généralement de faible surface, sont au nombre de 239. Leur aire varie de 43 à 5993 m² pour une moyenne de 779 m². Ces parcs ne constituent pas un outil de production à proprement parlé. Ils ne nécessitent donc pas une analyse fine.

La répartition géographique des parcs est indiquée dans le tableau 3 et sur la figure 1.

Sec.	Plat		Cap/Elv.		Elevage		Dépôt		Divers		Nb.	Moy.
N° F	Nb.	S	Nb.	S	Nb.	S	Nb.	S	Nb.	S	Nb.T	S.moy.
10			45	24,2			13	15,4			58	22,2
12			56	24,6			21	13,3	1	13,3	78	21,8
20			82	18,9			7	9,6			89	18,2
30	5	4,5	32	15,3			5	8,3			42	13,2
40			1	28,0							1	28,0
110			15	42,3					1	9,9	16	40,2
112	2	4,7	26	27,0			1	5,0			29	24,7
I	7	4,5	256	22,8			48	12,6	1	13,3	313	20,9
50	8	4,8	32	9,8			3	5,3			43	7,2
60	11	4,9	70	11,9							81	10,9
70	10	4,8	59	12,3			47	4,2			116	8,4
80	1	3,6	238	8,8			67	5,2			306	8,0
II	30	4,8	399	10,0			117	4,8			546	8,6
120	3	5,1	12	15,3			3	4,7			18	11,9
130	16	9,9	49	22,4			13	8,5			78	17,6
140	1	2,5	55	22,8			18	10,2			74	24,0
150	1	2,2	84	54,1	1	12,0			1	15,4	87	52,5
160	18	19,4	226	43,6			23	7,9			267	38,9
III	39	13,6	425	40,6			57	8,6	1	15,4	524	34,9
170	3	6,0	24	51,1							27	46,1
230	1	12,0									1	12,0
240			16	49,3	28	54,7					44	52,8
250							7	6,1	2	11,8	9	7,4
290			7	53,2	50	37,8					57	39,7
300	1	48,3	13	45,9	32	48,9	1	4,0	4	50,0	51	47,4
IV	5	15,7	60	49,7	110	45,3	8	5,8	6	37,3	189	44,0
180			163	20,0	1	15,0	1	5,0			165	19,8
190	21	9,7	84	24,8			6	16,7	1	56,8	112	21,0
200	4	4,4	28	26,0			2	27,5			34	23,6
210	2	1,4									2	1,4
V	27	4,5	275	22,1	1	15,0	9	17,8	1	56,8	313	20,5
VI	21	9,9	54	12,9	7	49,6					82	15,2

TABLEAU 3: Répartition géographique des concessions ostréicoles de l'Ile de Ré en ares (N°F: numéro de feuille)

Sec = Secteurs:

I: LA FLOTTE
IV: LE MARTRAY

II: RIVEDOUX
V: LE FIERES

III: LOIX
VI: SAINTE MARIE

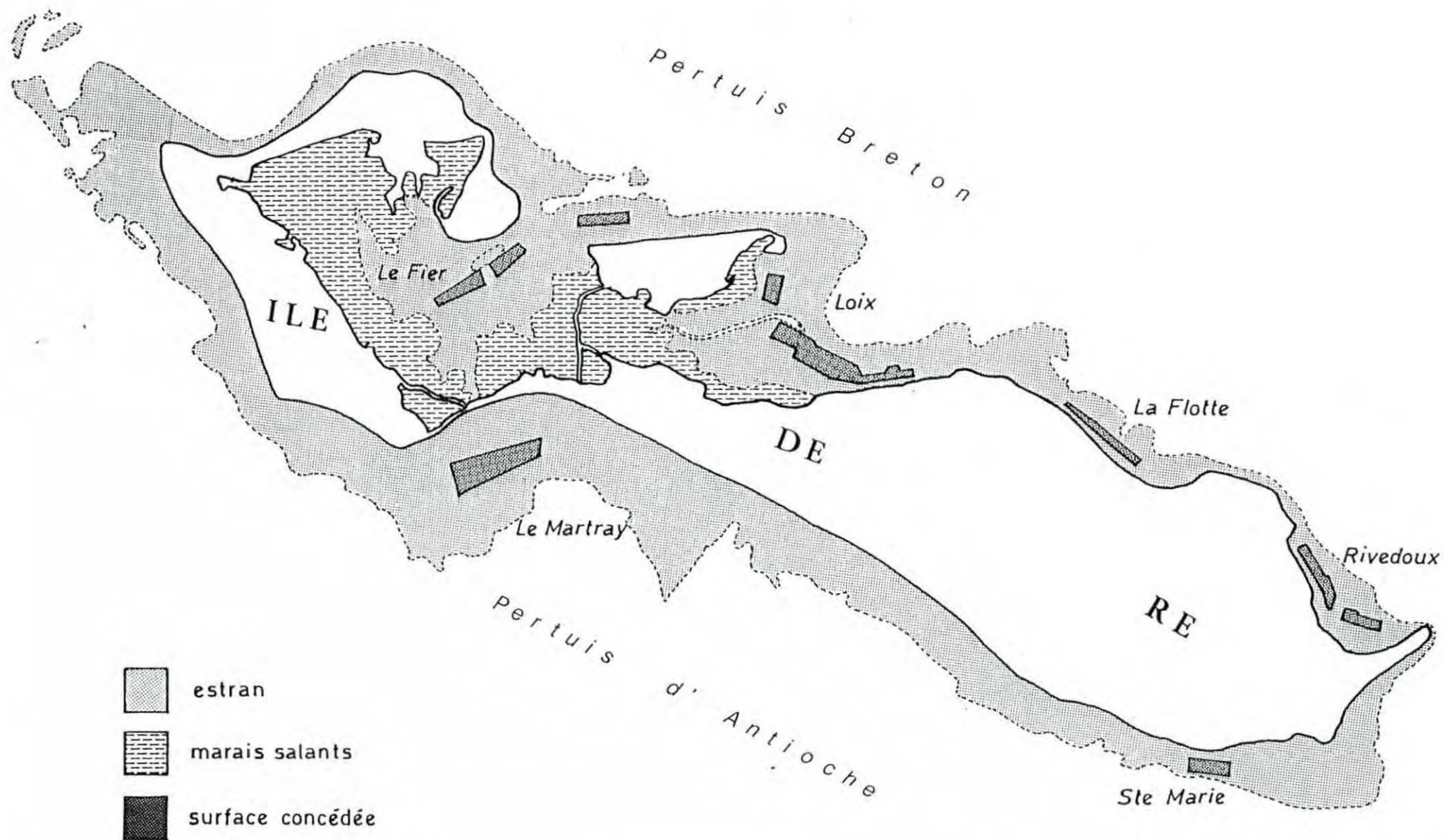


Figure 1: Emplacement des sites ostréicoles sur l'estran de l'Ile de Ré.

Ce tableau met en évidence la manière dont ces parcs sont utilisés ainsi que la diversité des surfaces moyennes concédées dans chaque secteur.

C'est ainsi que le quart des parcs détenus est utilisé pour l'élevage à plat dans le secteur de Sainte Marie alors que partout ailleurs ce type de culture est beaucoup moins employé, par rapport au nombre total de parcs exploités. Dans le Fiers d'Ars les parcs concédés ont, en grande majorité, une vocation d'élevage seul. Ils sont le plus souvent mixtes (captage/élevage) dans les autres zones d'élevage.

Les parcs sont également de petite surface dans le sud de l'île (Rivedoux, Sainte Marie). Dans le Fiers d'Ars, ils ont au contraire une aire moyenne nettement supérieure à ce que l'on constate ailleurs (près d'un demi hectare).

1.2 Les propriétés privées

Les étendues d'eau de mer située sur le domaine privé ont des utilisations très diverses. Certains bassins sont en effet employés pour l'élevage (extensif ou intensif) de poisson, crevettes ou différents mollusques (huîtres et palourdes). D'autres ne sont que des dégorgeoirs nécessaires aux expéditeurs de mollusques voire de simples bassins de décantation ou des réserves d'eau de mer. La répartition communale entre ces différentes finalités est indiquée dans le tableau 4.

	Bassins	Clares	Décant.	Poisson	Divers	Total
RI	15 / 0,6		1 / 0,1			16 / 0,6
SC	1 / 24,3	2 / 4,5			2 / 1,4	5 / 30,2
LO	22 / 4,7	31 / 40,8	3 / 0,5		3 / 5,6	59 / 51,6
LC	15 / 1,9	22 / 25,7	1 / 1,7	3 / 8,1	1 / 0,1	42 / 37,5
AR	11 / 1,0	14 / 31,3	5 / 1,2	8 / 9,9	1 / 1,3	39 / 44,7
SM	6 / 0,2		2 / 0,1			8 / 0,2
PO		1 / 4,2				1 / 4,2
FL	8 / 0,5		3 / 0,1			11 / 0,5
MA	1 / 0,1	1 / 0,1				2 / 0,1
Tot	79 / 33	71 / 107	15 / 4	11 / 18	7 / 8	183 / 170

TABLEAU 4: Dégorgeoirs, claires et bassins d'élevage situés sur le domaine privé (Nombre/surface totale en ha). Répartition par commune.

RI= Rivedoux Plage
LC= La Couarde
PO= Les Portes

SC= Saint Clément
AR= Ars en Ré
FL= La Flotte en Ré

LO= Loix en Ré
SM= Saint Martin
MA= Sainte Marie

Il semble que les 107 ha de claires à huîtres qui sont principalement situés sur le territoire des communes de Loix, La Couarde et Ars en Ré soient en fait peu utilisées. Seuls un très petit nombre d'expéditeurs pratiquent le verdissement des huîtres en claires. La qualité des huîtres produites dans l'île, sur le domaine public maritime, est sans doute jugée suffisante, par rapport à l'ensemble de la production régionale, pour que les professionnels ne considèrent pas indispensable cette plus value commerciale.

2 LES CONCESSIONNAIRES

Les ostréiculteurs concessionnaires présents sur le Domaine Public Maritime des côtes de l'Ile de Ré sont au nombre de 335 au 1 septembre 1993 (332 personnes physiques et 3 personnes morales: 1 école d'apprentissage, 1 SCA et une coopérative).

La surface totale des concessions attribuée, par ostréiculteur, est une donnée très variable. Ces surfaces sont regroupées dans le tableau 5.

SURFACE	N 1	N 2	SURFACE	N 1
<= 5	10	31	<= 250	19
<= 10	4	14	<= 300	18
<= 15	17	3	<= 350	12
<= 20	4	1	<= 400	9
<= 30	22	5	<= 450	7
<= 50	36	2	<= 500	3
<= 75	30	1	<= 600	3
<= 100	4	1	<= 750	2
<= 150	48	1	> 750	4
<= 200	40	1	12483	Moy

TABLEAU 5: Surfaces totales (en ares) détenues par concessionnaire.

N 1 = Nombre de concessionnaires (personnes physiques) détenant les parcs en titre propre.

N 2 = Nombre de concessionnaires (personnes morales ou coopérateurs) exploitant les parcs

Il en va naturellement de même en ce qui concerne le nombre de parcs attribués, par concessionnaire comme l'indique le tableau 6.

1 seul parc: 253	au moins 15 parcs: 42
au moins 5 parcs: 148	au moins 20 parcs: 17
au moins 10 parcs: 74	au moins 25 parcs: 7

TABLEAU 6: Nombre moyen de parcs attribué par concessionnaire.

Comme on peut le constater la surface moyenne attribuée par concessionnaire est faible dans l'Ile de Ré: elle n'est que de 1,25 ha. Cette valeur est à rapprocher de celle qui a été calculée pour le quartier de La Rochelle (1,43 ha) ou de la moyenne nationale (2,31 ha). La faiblesse de cette donnée, jointe au morcellement des concessions attesté par le contenu du tableau 6 constitue très probablement l'un des facteurs limitatifs qui régie le fonctionnement de l'activité ostréicole, cependant vitale pour le développement économique de cette île.

2.1 Lieux de résidence des concessionnaires de l'île.

Les concessionnaires ostréicoles actifs sur le littoral de rétais et qui ne résident pas dans l'île demeurent pour la plupart en Charente Maritime. Un petit nombre d'entre eux sont extérieurs à la région. Ils sont pour la plupart, domiciliés en Vendée et même, pour trois d'entre eux, en Bretagne ou en Normandie. Les différents lieux de résidence de ces ostréiculteurs sont regroupés dans les tableau 7 et 8.

VILLE	Nb	Nais	S. tot	S.elv.T	S.moy	Selv.M
LOIX	17	1946	55,99	55,13	3,29	3,24
SAINT MARTIN	6	1937	11,00	10,46	1,83	1,74
LE BOIS	12	1946	14,85	14,19	1,24	1,18
ARS EN RE	6	1948	20,37	19,51	3,40	3,25
SAINT CLEMENT	2	1945	1,49	1,49	0,74	0,74
LA FLOTTE	39	1946	73,31	68,09	1,88	1,75
LA COUARDE	17	1948	30,76	29,41	1,81	1,73
SAINTE MARIE	21	1942	31,29	29,65	1,49	1,41
LES PORTES	8	1912	0,88	0,88	0,11	0,11
RIVEDOUX	42	1945	91,17	85,64	2,17	2,04
ILE DE RE	170	1943	331,1	314,4	1,95	1,85

TABLEAU 7: Ostréiculteurs résidant dans l'Ile de Ré.

Année moyenne de naissance (nais),
 surface totale concédée (S.tot),
 surface d'élevage totale concédée (S.elv.T),
 surface moyenne concédée (S.moy),
 surface d'élevage moyenne concédée (Selv.M).

VILLE	Nb	Nais	S. tot	S.elv.T	S.moy	Selv.M
LA ROCHELLE	11	1947	11,15	10,79	1,01	0,98
LAGORD	1	1938	0,26	0,26	0,26	0,26
SECTEUR I	12	1946	11,41	11,05	0,95	0,95
CHATELAILLON	9	1949	5,48	5,48	0,61	0,61
LES BOUCHOLEURS	7	1952	4,82	4,82	0,69	0,69
SAINTE VIVIEN	1	1939	0,81	0,81	0,81	0,81
YVES	5	1951	2,26	2,23	0,45	0,45
AYTRE	6	1949	3,75	3,70	0,63	0,62
FOURAS	1	1956	0,49	0,49	0,49	0,49
SECTEUR II	29	1950	17,60	17,52	0,63	0,63
HIERS BROUAGE	3	1954	2,75	2,67	0,92	0,89
MARENNES	4	1944	13,70	13,43	0,34	3,36
St.JUST LUZAC	2	1963	1,88	1,88	0,91	9,12
LA TREMBLADE	14	1947	17,74	17,61	0,13	1,26
ARVERT	7	1946	4,44	4,44	0,63	0,63
BOURCEFRANC	4	1959	1,96	1,96	0,49	0,49
ETAULES	1	1955	2,19	2,19	2,19	2,19
CHAILLEVETTES	1	1947	0,85	0,85	0,85	0,85
L'EGUILLE	3	1952	2,65	2,65	0,88	0,88
SECTEUR III	39	1950	48,17	47,69	1,24	1,22
LA GACONNIERE	2	1947	0,30	0,30	0,15	0,15
LE CHATEAU	2	1954	1,62	1,62	0,81	0,81
ORS	2	1961	5,72	5,28	2,86	2,64
LE DOLUS	2	1956	0,67	0,67	0,33	0,33
SAINTE TROJAN	1	1959	0,17	0,12	0,17	0,12
SECTEUR IV	9	1955	8,47	7,99	0,94	0,89
ESNANDES	14	1955	9,90	9,77	0,71	0,68
LAUZIERES	5	1948	4,29	4,22	0,86	0,84
MARSILLY	26	1949	28,40	28,07	1,09	1,08
NIEUL SUR MER	13	1950	11,48	11,48	0,88	0,88
CHARRON	3	1958	2,34	2,34	0,78	0,78
SECTEUR V	66	1951	61,66	61,12	0,93	0,93
MANCHE	1	1957	1,18	1,18	1,18	1,18
ILE ET VILAINE	2	1951	2,72	2,72	2,72	2,72
VENDEE	7	1953	4,31	3,97	0,62	0,57
SECTEUR VI	10	1953	8,21	7,87	0,82	0,79
TOUS SECTEURS	165	1951	155,5	153,2	0,95	0,93

TABLEAU 8: Ostréiculteurs continentaux, année moyenne de naissance, surface totale concédée (S.tot), surface d'élevage totale concédée (S.elv.T), surface moyenne concédée (S.moy) surface d'élevage moyenne concédée.

Plusieurs constatations peuvent être tirées de l'étude de ces tableaux (335 concessionnaires au total).

- Le nombre de concessionnaires domiciliés sur l'île ou sur le continent est sensiblement équivalent (170 pour 165)

- Les surfaces moyennes attribuées sont, par contre très nettement différentes, près de deux hectares par ostréiculteur pour les rétais, moins de un pour les continentaux.

- L'ostréiculture apparaît comme une activité économique irremplaçable pour plusieurs communes de l'île, compte tenu du nombre d'ostréiculteurs qui y vivent. Il s'agit essentiellement de Rivedoux, de la Flotte, de Sainte Marie, de la Couarde et de Loix.

- Les concessionnaires continentaux (ou oléronais) sont d'origine géographique très diverse. La plupart d'entre eux sont cependant domiciliés dans les grandes régions conchylicoles du département de la Charente Maritime que ce soit le pourtour de la Baie de L'aiguillon (secteur V) ou la région de Marennes- Oléron (secteurs II, III, et IV). Un très petit nombre sont des citadins de La Rochelle (secteur I). Seulement 10 concessionnaires vivent à l'extérieur du département.

2.2 Composition en âge des ostréiculteurs présents sur le Domaine Public Maritime rétais

Les tableaux 7 et 8 permettent également de remarquer que l'âge moyen des concessionnaires ayant des parcs dans l'île et résidant sur l'Ile de Ré (50 ans) est nettement plus élevé que celui des ostréiculteurs domiciliés sur le continent (41 ans) ou sur l'Ile d'Oléron (38 ans) et qui exploitent conjointement avec les précédents le littoral rétais. Cette constatation est naturellement fondamentale pour la compréhension des phénomènes évolutifs qui régissent le devenir de l'ostréiculture dans l'île à moyen et long terme.

Il existe également de grandes variabilités entre les âges moyens des résidents de chacune des communes de l' Ile de Ré. L'age moyen des "ostréiculteurs" demeurant aux Portes en Ré est, en effet de plus de 80 ans alors qu'il n'est que de 45 ans à Ars Loix ou La Couarde.

Ces différences nous sont apparues suffisamment révélatrices pour qu'une pyramide des âges soit dressée (figure 2) à partir du tableau 9

Ce tableau permet de constater que pour les professionnels domiciliés sur l'Ile de Ré, trois générations coexistent, les classes que l'on constate au niveau de la pyramide des âges étant séparées par 20 ans environ.

On remarque de plus que certains ostréiculteurs très âgés, (mode à 85 ans) domiciliés sur l'île, restent en activité,

administrativement tout au moins. Il s'agit là d'une particularité rétaise, naturellement appelée à disparaître.

Année de Naissance	LIEU DE RESIDENCE				
	Ile de Ré	Nord La Rochelle	Sud La Rochelle	Hors Départ.	Hors Ré
1895-1900	1				
1905-1910	3				
1910-1915	6				
1915-1920	2				
1920-1925	7				
1925-1930	11*	3			3
1930-1935	23	3	8	1	12
1935-1940	14	6	11		17
1940-1945	17	14	3	1	18
1945-1950	27	14	15		29
1950-1955	19	13	9	4	26
1955-1960	17	9	16	2	27
1960-1965	12	5	13	1	19
1965-1970	9	9	2	1	12
1970-1975	1	1			1

TABLEAU 9: Répartition en âge des concessionnaires de l'Ile de Ré.

* Dont 1 coopérative (âge moyen des adhérents: 68 ans)

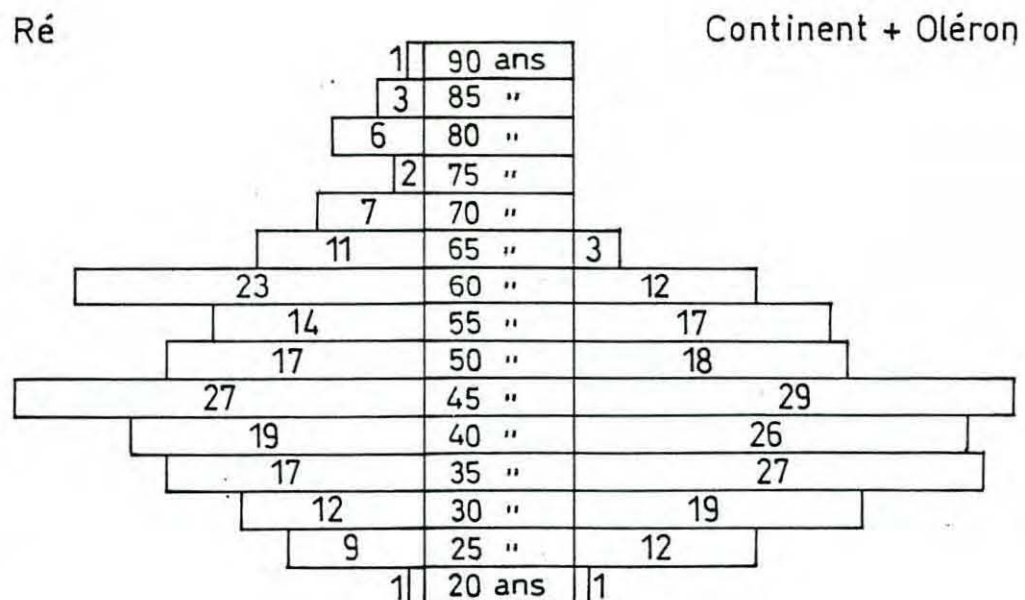


Figure 2: Pyramide des âges des ostréiculteurs rétais et continentaux, concessionnaires sur le littoral de l'Ile de Ré.

Il est probable que les concessions détenues par les nombreux rétais qui ont aujourd'hui 65 ans environ et plus (concessionnaires nés avant 1930) seront transmises à très court terme, accélérant ainsi l'évolution de l'ostréiculture rétaise.

Les ostréiculteurs rétais les plus jeunes ont une composition en âge comparable à celle des conchyliculteurs du continent ayant des parcs sur le littoral de l'Ile de Ré. Leur âge moyen est de l'ordre de 40 à 45 ans. Comme leurs collègues continentaux, ils constituent probablement la force la plus dynamique de l'ostréiculture rétaise.

3 EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION CADASTRALE ET HUMAINE

L'évolution récente de la situation foncière sur le Domaine Public Maritime, de février 1992 à août 1993, (ainsi que celle de la population conchylicole qui lui est associée) est probablement très révélatrice de ce que pourrait devenir l'ostréiculture rétaise à moyenne échéance.

Les modifications que l'on constate sont de quatre types:

- apparition de nouveaux concessionnaires (par achat de concession, attribution gratuite ou transmission familiale)
- augmentation de la surface concédée (par achat de concession ou attribution gratuite)
- disparition de concessionnaires (par vente de concession, abandon ou transmission familiale)
- diminution de la surface concédée (par vente de concession ou abandon)

3.1 Les nouveaux concessionnaires

Au cours de la période de référence, 19 nouveaux concessionnaires sont apparus (4 femmes et 15 hommes). Il semble que leur implantation soit très progressive, les surfaces acquises lors d'une première implantation dans l'île variant de 4,6 à 113 ares (sauf cas exceptionnel d'adjonction d'un nouveau co-détenteur, non encore présent dans l'île, à une entreprise importante). La surface moyenne de première implantation est de 55,3 ares ce qui est naturellement très faible, cette surface ne permettant pas à elle seule d'assurer la viabilité d'une entreprise ostréicole. Une enquête plus poussée a permis de montrer que parmi ces 19 nouveaux arrivants, 4 seulement venaient d'entrer dans la profession (1 s'agit d'ailleurs de fils d'ostréiculteur), les autres étant déjà concessionnaires sur le littoral continental.

Les lieux de résidence des nouveaux concessionnaires sont regroupés dans le tableau 10 dans lequel on constate la nette prépondérance des ostréiculteurs du continent sur les résidents rétais.

Ile de Ré	Sud La Rochelle	Nord La Rochelle	Hors Département
1	13	4	1

TABLEAU 10: Lieu de résidence des nouveaux concessionnaires

L'age moyen de ces nouveaux concessionnaires est indiqué dans le tableau 11. Il présente également un grand intérêt, ces ostréiculteurs étant, pour la plupart, nettement plus jeune que l'ensemble du reste de la population ostréicole.

20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	61 ans +
3	9	5	1	1

TABLEAU 11: Age moyen des nouveaux concessionnaires

Il se confirme donc que la plupart des conchyliculteurs nouvellement arrivés dans l'Ile de Ré sont en fait des ostréiculteurs (ou un mytiliculteur) déjà installés sur le continent et disposant d'une exploitation bien structurée (la surface moyenne des concessions détenues par ces éleveurs, sur le continent au moment de leur implantation dans l'île est de 2,97 ha). L'entrée dans la profession de nouveaux producteurs semble donc être exceptionnelle (un rétais et trois continentaux en 18 mois). Cette arrivée résulte le plus souvent d'une transmission familiale, ce qui est révélateur de la fermeture de la profession.

Ce type d'évolution, implantation progressive de jeunes ostréiculteurs continentaux (ayant donc déjà des circuits commerciaux éprouvés) et concentration des entreprises, correspond parfaitement à ce que l'on constate au plan national et qui semble être une constante économique régissant les activités primaires (agriculture), avec d'ailleurs, la diminution de la surface totale exploitée.

3.2 Les augmentations de surface

Pendant la période de référence (18 mois) 75 augmentations de la surface concédée ont été constatées. 8 d'entre elles ont été provoquées par un remembrement partiel, elles sont de très faible ampleur (quelques m²) et donc sans signification.

67 augmentations constituent un acte volontariste; elles résultent d'achat de concessions ou d'attribution par la Commission des Cultures Marines après abandon par un tiers. Elles ont été réalisées par 58 hommes et 9 femmes. L'analyse fine de ces modifications, présentée dans le tableau 12, est révélatrice de l'évolution de la conchyliculture rétaise.

SURFACE DETENUE AVANT ACQUISITION NOUVELLE				
ç A B ç	<= à 1 ha	de 1 à 1,5 ha	de 1,5 à 2,5 ha	> à 2,5 ha
<0,1	0,40/0,05 (8)	1,19/0,04 (4)	1,98/0,06 (5)	4,42/0,07 (4)
<0,2	0,43/0,14 (1)	1,15/0,16 (3)	1,76/0,15 (8)	3,01/0,16 (1)
<0,3	0,60/0,24 (4)		3,17/0,20 (1)	3,20/0,30 (1)
<0,4	0,98/0,32 (1)	1,28/0,38 (1)		3,72/0,37 (2)
<0,5	0,45/0,39 (2)	1,39/0,40 (1)	1,51/0,44 (1)	3,23/0,49 (2)
<0,6	0,61/0,56 (1)	1,09/0,50 (1)	1,72/0,54 (2)	
< 1	0,33/0,81 (2)			3,52/0,64 (1)
<1,5	0,74/1,01 (2)			3,45/1,01 (3)
>1,5	0,96/1,85 (1)		2,10/1,56 (2)	7,17/2,96 (2)

TABLEAU 12: Relations entre la somme des surfaces détenues et celle des surfaces acquises au cours des 18 derniers mois. (les surfaces acquises sont indiquées en ligne)

exemple: 0,43/0,14 (1)

0,43 = Moyenne des surfaces totales détenues

0,14 = Moyenne des surfaces acquises

(1) = Nombre d'observation

Au vu de ce tableau on constate que les acquisitions sont le plus souvent réalisées:

- soit par des petits producteurs qui ne possèdent pas la surface nécessaire pour assurer la viabilité économique de leur entreprise, l'extension est alors très progressive, les acquisitions annuelles ne portant généralement que sur de très petites surfaces. Cette attitude est probablement dictée par des contraintes financières liées aux difficultés de commercialisation.

- soit par de grosses entreprises (alliant le plus souvent production et expédition). Les acquisitions peuvent être alors très importantes. Ce phénomène n'est naturellement pas surprenant; les entreprises économiquement les plus stables pouvant seules investir massivement sur le foncier.

Le lieu de résidence de ces concessionnaires en expansion est indiqué dans le tableau 13 et leur âge moyen dans le tableau 14.

Ile de Ré	Sud La Rochelle	Nord La Rochelle
44	12	11

TABLEAU 13: Lieu de résidence des concessionnaires ayant procédé à une augmentation de la surface de leurs concessions au cours des 18 derniers mois.

20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	61 ans +
21	14	21	9	2

TABLEAU 14: Age moyen des concessionnaires ayant procédé à une augmentation de leur surface concédée au cours des 18 derniers mois.

Ces tableaux montrent que si l'origine géographique des concessionnaires ayant procédé à une extension récente de leurs concessions est plus équilibrée (entre l'Ile de Ré et le continent) qu'en ce qui concerne l'apparition des nouveaux éleveurs, leur âge moyen est tout à fait en concordance avec les explications qui viennent d'être avancées. Les jeunes ostréiculteurs de moins de 30 ans correspondent à la première population et ceux qui ont entre 40 et 50 ans à la seconde.

3.3 Les cessations d'activité

Les cessations d'activités qui sont advenues entre février 1992 et août 1993 sont au nombre de 49 (14 femmes et 35 hommes). Ce chiffre est à rapprocher des 19 apparitions de concessionnaires nouveaux que l'on a constaté pour la même période (voir chap. 3.1), la distorsion constatée étant très révélatrice du phénomène de concentration des entreprises abordé précédemment.

Les lieux de résidence des concessionnaires ayant cessé toute activité ostréicole sur le Domaine Public Maritime sont regroupés dans le tableau 15. On remarque que la plupart des représentants de cette catégorie sont des ostréiculteurs domiciliés sur l'Ile de Ré. Le remplacement progressif des professionnels rétais par des ostréiculteurs continentaux est là encore mis en évidence.

Ile de Ré	Sud La Rochelle	Nord La Rochelle	Hors Département
34	8	1	6

TABLEAU 15: Lieu de résidence des concessionnaires ayant cessé toute activité ostréicole.

L'âge moyen de ces concessionnaires ayant abandonné leur activité sur l'île est indiqué dans le tableau 16. Ce tableau ne présente pas de particularité notable, la majorité des cessations d'activité apparaissant comme la conséquence directe de l'âge des exploitants. On peut cependant remarquer le départ de quelques jeunes ostréiculteurs. Il est probable que ces échecs, qui sont généralement le fait de très petits producteurs soient causés par des difficultés de commercialisation ou par un endettement excessif.

30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	71 ans +
7	7	12	11	12

TABLEAU 16: Age moyen des concessionnaires ayant cessé toute activité ostréicole sur le D P M.

Les nombres d'abandon (en valeur absolue et en pourcentage du nombre total de concessionnaires détenant une même surface) en fonction des surfaces totales concédées au moment de la cessation d'activité sont présentées dans le tableau 17

SURFACE TOTALE DETENUE AU MOMENT DE LA CESSATION D'ACTIVITE			
<= à 1 ha	de 1 à 1,5 ha	de 1,5 à 2,5 ha	> à 2,5 ha
40 (15,3%)	2 (3,9%)	3 (4,9%)	4 (6,6%)

Tableau 17: Nombre de cessations d'activité en fonction de la surface détenue

Ce tableau montre que les cessations d'activité sont clairement liées à la faiblesse des surfaces détenues. Ces nombreux abandons d'occupation foncière de faible surface totale sont également à l'origine des concentrations d'entreprise auxquelles on assiste actuellement.

3.4 Les réductions de surface

Pendant le laps de temps étudié, 46 entreprises et une société (dirigées par 7 femmes et 39 hommes), ont vu leur

surface diminuer (sans compter les conséquences du remembrement). Un tableau récapitulatif (tableau 18) comparable au tableau 12 a été dressé; il met en regard les surfaces totales détenues et les surfaces abandonnées.

SURFACE DETENUE AVANT ABANDON PARTIEL				
ç A B ç	<= à 1 ha	de 1 à 1,5 ha	de 1,5 à 2,5 ha	> à 2,5 ha
<0,1	0,39/0,04 (4)	1,11/0,06 (2)	2,04/0,02 (2)	4,41/0,05 (3)
<0,2	0,21/0,13 (1)	1,19/0,12 (2)	2,07/0,15 (1)	3,50/0,15 (3)
<0,3	0,77/0,21 (2)		1,84/0,26 (2)	3,79/0,25 (3)
<0,4		1,36/0,34 (1)	1,88/0,31 (1)	5,24/0,36 (3)
<0,5	0,50/0,43 (1)			
<0,6		1,21/0,57 (2)	2,40/0,57 (2)	
< 1		1,16/0,69 (2)	2,13/0,70 (2)	5,18/0,85 (5)
> 1				4,47/2,15 (3)

TABLEAU 18: Relations entre la somme des surfaces détenues et celle des surfaces abandonnées au cours des 18 derniers mois. (les surfaces abandonnées sont indiquées en ligne) exemple: 0,39/0,04 (4):

0,39 = Moyenne des surfaces totales détenues

0,04 = Moyenne des surfaces abandonnées

(4) = Nombre d'observation

Au vu de ce tableau on remarque, qu'indépendamment de la surface détenue, les parcs cédés ou abandonnés sont généralement de faible surface. Quelques exceptions existent cependant. Il s'agit alors d'entreprises de taille moyenne, en cours de transfert familial la plupart du temps.

L'analyse du lieu de résidence de cette catégorie de concessionnaires (tableau 19) conduit à des conclusions concordantes avec les hypothèses précédentes. On constate en effet, que les réductions de surface concédées sont le plus souvent le fait des ostréiculteurs rétais. Il s'agit encore là d'une opportunité d'implantation offerte aux professionnels continentaux.

Ile de Ré	Sud La Rochelle	Nord La Rochelle
38	1	7

TABLEAU 19: Lieu de résidence des concessionnaires ayant procédé à une réduction de la surface de leurs concessions au cours des 18 derniers mois.

L'âge de ces concessionnaires ayant procédé récemment à des réductions de leur surface concédées a également été analysé (tableau 20). Il est probable que ces abandons (ou ces ventes) qui sont majoritairement réalisées par des ostréiculteurs relativement jeunes soient la conséquence de l'impact des contraintes financières liées aux difficultés de commercialisation que peuvent connaître actuellement certains petits producteurs. Il est alors à craindre que ces abandons fonciers soient les éléments annonciateurs d'un dépôt de bilan.

20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	61 ans +
2	17	14	8	5

TABLEAU 20: Age moyen des concessionnaires ayant procédé à une réduction de leur surface concédée au cours des 18 derniers mois.

3 LES PROPRIETAIRES DE CLAIRES ET DE BASSINS

3.1 Lieu de résidence

Le lieu de résidence des propriétaires de claires ou de bassins est indiqué dans le tableau 21. Notons que le nombre total de bassins est ici supérieur à ce qui est indiqué dans le tableau 4, les co-détentions étant ici prises en compte.

LIEU DE RESIDENCE DES PROPRIETAIRES	Nb	Nombre de bassins				EXPEDIT.
		B	C	D	E	
Le Bois Plage en Ré	9	7	13	1		3
Saint Martin en Ré	5	3	6			
Rivedoux	22	20	14	1	3	
Loix	19	16	15	2		
Ars en Ré	11	7	5	2	7	
La Flotte	15	13	3	3	4	
La Couarde	20	22	18	4	6	
Sainte Marie de Ré	3	6				
St Clement Baleines	2				2	
Charente Maritime	5	3	2	2		
Hors département	3	1	2		2	

TABLEAU 21: Lieux de résidence des propriétaires de claires et autres bassins, répartition des entreprises d'expédition.

B= Dépôt bassin insubmersible

C= Claires

D= Bassin de décantation

E= Bassin d'élevage

Il existe une relation naturelle entre la répartition des bassins de décantation ou des dégorgeoirs et la répartition communale du lieu de résidence des expéditeurs, ces outils présentant un caractère d'obligation légale pour les ostréiculteurs livrant des produits à la consommation.

3.2. Propriétaires de bassins et concessionnaires du D.P.M.

Les relations existant entre les différents concessionnaires du Domaine Public Maritime et les propriétaires de claires et autres bassins ont également été analysées. Les résultats ont été regroupés dans le tableau 22.

	Claires	Bass. Elevage	Dégorgeoirs	Bass. Décant.	Tot
Nombre	78	24	98	15	215
P + B	30	2	51	13	106

TABLEAU 22: Relation entre les propriétaires de claires et de bassins et les concessionnaires du D.P.M.

On remarque qu'environ la moitié des propriétaires fonciers sont également concessionnaires de parcs ostréicoles sur l'estran. Ces bassins constituent alors des outils complémentaires d'élevage (bassins), d'affinage (claires) ou de commercialisation (dégorgeoirs).

Pour l'autre moitié, si certains bassins sont réellement utilisés à des fins aquacoles, il n'est pas exclu que d'autres surfaces actuellement inutilisées soient en fait des éléments de spéculation foncière.

CONCLUSIONS PARTIELLES

Au terme de cette première partie d'étude plusieurs conclusions explicatives de l'étiologie des phénomènes évolutifs que l'on constate ont été dégagées. Elles reposent toutes sur l'étude des facteurs limitatifs qui régissent l'ostréiculture rétaise. Il s'agit principalement:

- de la faible taille moyenne des parcs et des entreprises. Cette dispersion spatiale et humaine ne constitue pas un facteur favorable au développement rationnel de l'ostréiculture dans l'île. Dans le cadre du partage de l'espace littoral, la politique de remembrement qui a été initialisée par les Affaires Maritimes doit donc être encouragée et poursuivie. Dans les prochaines zones restructurées, il conviendra de prévoir de larges allées favorisant la circulation de l'eau et des engins. Les parcs de mauvaise qualité devront être progressivement abandonnés, comme c'est déjà le cas. Il sera parallèlement nécessaire de veiller à ce que les bons parcs soient entretenus et chargés en huîtres ou en capteurs de qualité.

- de la composition en âge des ostréiculteurs de l'île de Ré, près de 32 % d'entre eux ont actuellement plus de 60 ans. Nous assisterons donc inmanquablement à de nombreuses transmissions d'entreprises à très court terme. Une partie de ces transferts se fera par transmission familiale directe. Ces parcs resteront donc aux mains de rétais pour la plupart. L'autre partie sera dispersée à la suite de vente ou d'abandon. Au vu de ce que cette étude a permis de constater et qui est synthétisé sur la figure 3, il est à peu près certain que la majorité de ces concessions reviendra à des ostréiculteurs continentaux, accentuant ainsi leur implantation dans l'île. On peut alors penser qu'à terme, une telle évolution conduira à l'installation définitive de ces ostréiculteurs sur l'île de Ré.

- de la poursuite du phénomène de concentration des entreprises que l'on a d'ores et déjà constaté en 1992-93 (19 apparitions d'entreprises nouvelles pour 49 disparitions). Contrairement aux constatations précédentes, il s'agit là d'un

phénomène général à l'ostréiculture française. Il est cependant à craindre qu'une telle concentration soit réductrice d'emploi à très court terme.

L'enquête socio-économique spécifique que nous avons initialisée devrait nous permettre de conforter ces hypothèses. Nous en attendons l'identification de nouvelles contraintes techniques biologiques ou économiques. L'étude de leurs interactions et leurs impacts permettra d'établir un diagnostic final de la situation de la conchyliculture rétaise et de proposer des choix de gestion prospectifs

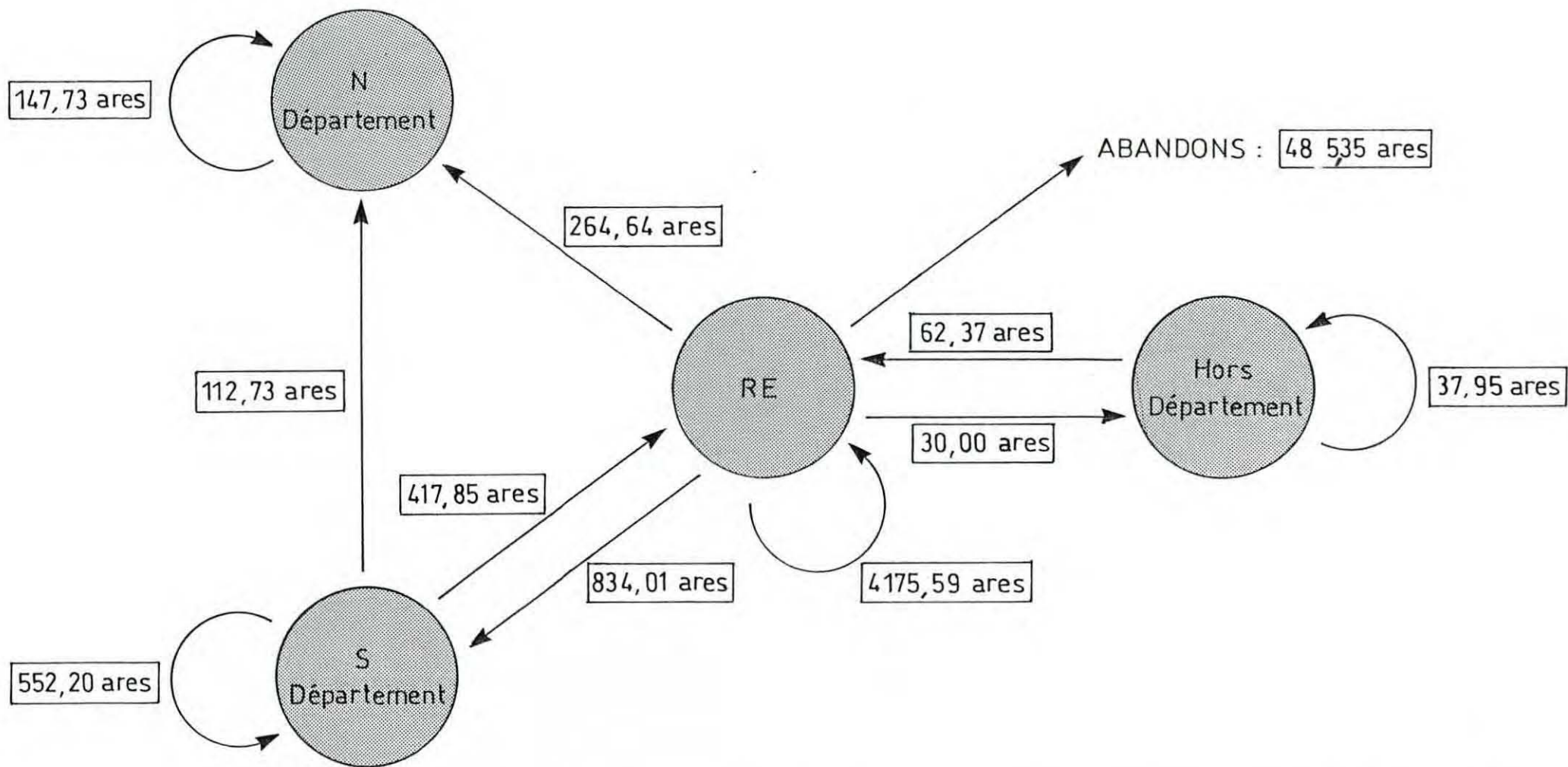


Figure 3 - Bilan des mouvements fonciers relevés de février 1992 à octobre 1993.

Bilan :	- concessionnaires domiciliés dans le nord du département	:	+	347,37 ares
	- " " " " sud " "	:	+	303,43 ares
	- " " " " l'Ile de Ré	:	-	1 133,78 ares
	- " " " " en dehors du département	:	-	32,73 ares